

RAPPORT D'ÉVALUATION – 1^{ER} CYCLE

Université des Antilles

Projet d'offre de formation de 1^{er} cycle
pour le contrat 2022 – 2027

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021

VAGUE B

Évaluation réalisée sur la base du dossier déposé le 10/05/2021

Rapport publié le 26/10/2021



Pour le Hcéres¹ :

Thierry Coulhon, Président

Au nom du comité d'experts² :

Sonia Fleck, Présidente

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

Présentation

Le bilan de l'offre de formation de premier cycle de l'Université des Antilles, créée en juin 2015, a porté sur deux années universitaires suite à l'accréditation en 2018. Ce rapport porte sur le projet 2022-2026 qui fait suite à ce bilan.

L'Université des Antilles s'est organisée en deux pôles universitaires, correspondant à la Guadeloupe et à la Martinique. En termes de disciplines, l'offre de premier cycle couvre quatre grands domaines : *Droit, sciences politiques, sciences économiques ; Lettres, sciences humaines, langues ; Sciences, STAPS ; Santé*. On observe un poids plus fort des sciences, technologies et santé en Guadeloupe et comparativement une offre plus développée des sciences humaines et sociales en Martinique. Une dizaine de mentions de licence se déploie sur les deux sites.

Outre les deux diplômes de formation générale (DFG, en sciences médicales et en sciences maïeutiques), les 22 licences générales ouvertes en 2020 se réduisent à une demande d'ouverture de 19 mentions, avec d'une part la transformation de la licence *Arts du spectacle* en licence professionnelle (LP) et d'autre part, la suppression de la licence *Art* et de la licence *Sciences de la vie*, cette dernière fusionnant avec la mention *Sciences de la vie et de la terre*.

Le nombre de LP passe de 21 en 2020 à 17 mentions, suite à la suppression de 7 LP, la transformation de la licence *Arts du spectacle* en une LP *Gestion de projets et structures artistiques et culturels* et la création de deux nouvelles mentions : *E-commerce et marketing numérique ; Métiers de la mer*.

Avis sur le pilotage de l'offre de formation de 1^{er} cycle

Le pilotage de l'offre de formation est centralisé, s'appuyant sur le président de l'université et deux vice-présidents de pôle, élus simultanément depuis 2020. Cette organisation permet d'être attentif à la fois, à la complémentarité et à la mutualisation entre les pôles Martinique et Guadeloupe. Un comité de pilotage stratégique de la formation est proposé. Il est composé de trois personnes dont les deux vice-présidents de Commissions formation et vie universitaire (CFVU) polaires et un vice-président délégué aux compétences élargies, à l'innovation pédagogique et au pilotage de la formation. Le rôle de ce dernier interroge cependant par rapport aux vice-présidents des CFVU polaires. Le circuit de décision de ce comité s'élargit à la co-présidence avec les vice-présidents étudiants pour proposer au conseil académique des orientations en matière de formation et de vie étudiante. À ce stade, la mise en œuvre est décrite au conditionnel.

Concernant la participation des étudiants, ceux-ci interviennent au niveau du pilotage central, à travers une co-présidence entre vice-présidents étudiants et le comité de pilotage stratégique déjà mentionné. Pour l'évaluation interne, le dispositif prévoit dans les conseils de perfectionnement : un à deux ancien(ne)(s) étudiant(e)s ayant préparé et obtenu le diplôme ou un diplôme voisin ; un à quatre étudiant(e)(s) en cours de formation. Cette représentation des étudiants est positive. Enfin, les étudiants sont sollicités également par les enquêtes d'évaluation à renforcer avec les services compétents, si les annonces se confirment dans la pratique.

Les liens avec la recherche se limitent essentiellement aux possibilités de stages en troisième année de licence, pour des expérimentations avec des étudiants de master en sections scientifiques ou des sensibilisations à la démarche recherche. Ces liens ne se traduisent cependant pas par une réflexion sur les contenus ni sur l'évolution de la formation proprement dite, même si une meilleure articulation licence-master est annoncée.

En matière de relations avec le monde socio-professionnel, l'accent est mis sur les stages des étudiants mais on ne relève pas de stratégie bien définie, par exemple, à travers la mise en place de partenariats formalisés avec des secteurs en tension ou en développement identifiés. Toutefois, des rencontres avec les professionnels entendent faire mieux connaître les débouchés des formations.

La dimension opérationnelle repose sur une stratégie de transversalité personnalisée avec la désignation de responsables de champs de formation, afin d'assurer un lien fonctionnel entre les composantes et le comité de pilotage stratégique. La mutualisation est surtout présentée comme un principe d'action entre les deux pôles qui s'applique avant tout en troisième année de licence. L'établissement entend davantage s'appuyer sur les directions d'études en première année de licence pour assurer la mise en œuvre des parcours personnalisés de façon plus homogène.

Pour l'élaboration de l'offre de formation 2022-2026, les équipes ou responsables pédagogiques de chaque pôle ont travaillé conjointement, et non plus séparément, pour élaborer une fiche unique de présentation des formations à déployer sur les deux pôles. Il est cependant dommage d'avoir donné des noms de parcours différents selon les pôles, en licence *Mathématiques* par exemple. Si la construction est bien globale sur le papier, l'établissement devra être attentif à ce qu'elle le soit aussi dans les faits. La création de la LP *E-commerce et marketing numérique* aurait gagné à se rapprocher de la LP *Commerce et distribution*, cette dernière annonçant une orientation numérique plus marquée. De même des risques de doublons apparaissent entre les LP *Management des organisations* et *Gestion des organisations de l'économie sociale et solidaire* d'une part et entre les licences *Humanités* et *Histoire* d'autre part.

La question du suivi de l'offre de formation en termes de réussite ou d'insertion professionnelle fait l'objet d'une attention plus soutenue. À titre particulier, la création de deux parcours en Guadeloupe pour la licence *Économie et gestion* devra s'accompagner d'un suivi précis et fin quant à la réussite et le devenir des étudiants. Les conseils de perfectionnement seront mis en place systématiquement, avec une composition conforme aux textes en vigueur. Enfin, l'université souhaite mieux utiliser les indicateurs quantitatifs retenus dès le contrat 2018 mais pas encore exploités.

L'amélioration continue de la démarche qualité est reconnue dans les principes. Le management se veut incitatif, avec la mise en place intéressante d'un indicateur ou label interne sous forme de bonus qualité pédagogique conditionnant en contrepartie une allocation de ressources matérielles supplémentaires.

Les modalités de mise en œuvre d'une nouvelle « charte de l'évaluation des enseignements par les étudiants » sont bien précisées. Trois volets d'évaluation sont retenus : à titre général, la vie étudiante à l'Université des Antilles ; l'évaluation de la composante du diplôme ; l'évaluation du diplôme lui-même. Les résultats des enquêtes internes seraient transmis à trois niveaux : l'équipe pédagogique du diplôme et son conseil de perfectionnement ; le conseil de la composante en charge des questions de vie étudiante ; la CFVU polaire et le conseil académique si la formation est implantée sur les deux pôles. L'objectif est de sensibiliser toutes ces instances et tous les niveaux aux faiblesses révélées par ces enquêtes. Un bilan régulier de l'évaluation de ces faiblesses, des mesures de correction et de leurs effets est annoncé. La mise en œuvre concrète de toutes les mesures préconisées sera un point déterminant lors de la prochaine évaluation de l'offre de formation et de son pilotage effectif à tous ces niveaux.

Il est prévu que l'établissement ou la composante fassent appel à des unités de recherche compétentes (en interne ou non) pour l'analyse des enquêtes d'évaluation des formations avant exploitation de ces résultats. L'externalisation de cette analyse est pour le moins curieuse, cette mission pouvant relever d'un service de l'université.

Concernant la prise en compte des recommandations du Hcéres, globalement, on note un effort pour mutualiser l'offre de formation entre les pôles et faire le pas attendu en matière d'évaluation interne. Les démarches de suivi et de qualité sont encore décrites à un trop grand niveau de généralité.

Avis sur l'organisation pédagogique de l'offre de formation de 1^{er} cycle

Les inscriptions à l'Université des Antilles se font entièrement en ligne. Le dossier ne donne pas de précisions sur l'accompagnement des étudiants dans le processus d'inscription ou de réinscription, en termes d'accueil physique par exemple. Le service dédié à l'orientation au niveau de l'établissement, SUIO, exerce sa fonction sur les deux pôles, mais peu d'éléments sont fournis sur le contenu de ses missions ou sur les moyens mis en œuvre pour les accomplir. De même, très peu de détails sur l'impact du projet PIA ORACCLE sont fournis. Classiquement, l'offre de formation est présentée sur le site de l'Université des Antilles, sur les différents réseaux sociaux (Instagram, Facebook, etc.) ou à l'occasion de salons étudiants. Des journées portes ouvertes sont aussi organisées à destination des lycéens qui découvrent à la fois les locaux et les manières d'enseigner. L'établissement devra être attentif à proposer ces immersions à un ensemble de lycéens le plus large possible dans le maximum de filières possibles. Des actions sont enfin menées au sein des lycées afin de présenter les formations et le fonctionnement de l'université. La publication d'un « guide de bonnes pratiques », serait en projet mais aucune indication, même sommaire, n'est donnée sur son contenu. Ce partage d'expérience est cependant positif, et évitera de donner une impression de fragmentation entre le SUIO et les composantes.

Concernant l'accompagnement, les dispositifs existants se limitent à une réunion de rentrée et à des tuteurs-étudiants, action qui sera d'ailleurs reconduite lors du prochain contrat. On saluera cependant le fait que l'établissement souhaite renforcer à l'avenir le rôle des directions d'études et mettre en place des évaluations

diagnostic en première année. Par ce biais, l'objectif est de proposer des dispositifs complémentaires de soutien, voire de réorientation. Les moyens humains et techniques déployés afin de rendre possible cette évaluation ne sont pas précisés.

L'organisation des formations de licence à partir des unités d'enseignement (UE) est intéressante mais on ne voit pas de description en termes de blocs de compétences. Elle reste donc classique et ne montre pas de préparation au passage à l'approche par compétences. Les années s'organisent en semestres, lesquels se compensent au sein d'une même année, avec toutefois des restrictions, non précisées. Il est regrettable d'avoir un choix d'UE libres au sein des pôles et non pas au niveau de l'université, mais il permet la personnalisation des parcours. La rationalisation des formations, par exemple avec une réduction du volume horaire en STAPS sans dégradation de la qualité des enseignements, est appréciée.

On notera un réel effort pour faire évoluer le dispositif « oui si ». Ses limites ont été identifiées et des solutions intéressantes sont à l'étude pour y remédier. Tout d'abord, l'établissement a pris acte que ce dispositif était mis en œuvre de façon partielle et inégale suivant les formations. Il s'engage par conséquent à faire disparaître ces disparités en (in)formant tous les personnels de l'Université des Antilles. Ensuite, il entend décliner le dispositif unique existant (1^e année en 2 ans) en trois dispositifs. Cette distinction permettra de l'adapter au plus près des besoins des étudiants, suivant l'ampleur des lacunes rencontrées ou constatées.

Le dossier ne permet pas d'identifier une stratégie sur les LP et ne donne aucune information sur leur organisation pédagogique. L'articulation avec les BUT n'est pas évoquée, par exemple pour la LP *Métiers de l'informatique*. Concernant la création de la LP *Métiers de la mer*, il est ainsi regrettable de ne pas avoir prévu dès la construction, l'approche par compétences, une part d'innovation pédagogique et la mutualisation éventuelle avec les BUT, pour cette formation intéressante pour le bassin d'emploi de l'Université des Antilles. Le comité constate que la transformation de la licence *Arts du spectacle* en une LP *Gestion de projets et structures artistiques et culturels* aboutit à une meilleure adaptation aux attentes et potentiels professionnels.

L'établissement accuse un retard certain dans l'identification des compétences, de même que dans la mise en place de certifications. Une certification PIX pour les compétences numériques est mentionnée et un service se met en place pour la certification en langues étrangères. Cette politique de déploiement de l'enseignement des langues est bienvenue. Le comité apprécie la création d'un parcours bilangue *Anglais-espagnol* et d'un parcours *Études créoles hybride* dans la licence LLCER. Des stages obligatoires sont prévus en troisième année de licence et une immersion en milieu professionnel est possible dans le cadre de certaines unités d'enseignement.

L'offre de formation comporte bien une dimension internationale (licence LEA par exemple) ou des programmes de co-diplomation, mais ces éléments sont insuffisants eu égard à la situation géographique de l'Université des Antilles. C'est essentiellement l'arc caribéen qui est visé avec un renforcement des partenariats déjà engagés. Aucun développement n'est prévu en direction des continents américains, aussi bien nord que sud.

L'innovation pédagogique s'appuie sur l'utilisation de procédés numériques, mais qui restent perçus avant tout comme un outil de réduction des inégalités géographiques plutôt qu'un véritable moyen ou levier d'innovation pédagogique. Peu d'informations sont fournies sur de nouvelles modalités d'enseignement (pédagogie par projet, approche par problèmes ...). Le principe d'un bonus qualité formation pour encourager ces innovations est intéressant. On apprécie la création de postes d'ingénieurs pédagogiques et la volonté de déployer des formations aux enseignants-chercheurs, pour favoriser l'hybridation.

L'établissement incite les formations à mettre en place le contrôle continu ainsi que des évaluations formatives (quizz pendant les cours, rapports intermédiaires, ...) afin de s'assurer la progression et l'acquisition des compétences. Enfin, l'établissement entend généraliser à l'ensemble des formations le supplément au diplôme, ce qui aurait dû être le cas depuis longtemps, notamment dans une optique de mobilité sortante des étudiants. Il entend aussi généraliser le relevé de compétences acquises en cas de non-obtention du diplôme.

Les formations

Intitulé de la formation	GL/L/LP	Établissement(s)	Avis sur l'accréditation
Diplôme de formation générale en sciences maïeutiques (DFGSMa)	GL	Université des Antilles	Avis favorable
Diplôme de formation générale en sciences médicales (DFGSM)	GL	Université des Antilles	Avis favorable
Droit	L	Université des Antilles	Avis favorable
Économie et gestion	L	Université des Antilles	Avis favorable
Géographie et aménagement	L	Université des Antilles	Avis favorable
Histoire	L	Université des Antilles	Avis favorable
Humanités	L	Université des Antilles	Avis favorable
Information-communication	L	Université des Antilles	Avis favorable
Informatique	L	Université des Antilles	Avis favorable
Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	L	Université des Antilles	Avis favorable
Langues étrangères appliquées	L	Université des Antilles	Avis favorable
Lettres	L	Université des Antilles	Avis favorable
Mathématiques	L	Université des Antilles	Avis favorable
Physique, chimie	L	Université des Antilles	Avis favorable
Science politique	L	Université des Antilles	Avis favorable
Sciences de la vie de la terre	L	Université des Antilles	Avis favorable
Sciences de l'éducation	L	Université des Antilles	Avis favorable
Sciences pour la santé	L	Université des Antilles	Avis favorable
STAPS : activité physique adaptée et santé	L	Université des Antilles	Avis favorable
STAPS : éducation et motricité	L	Université des Antilles	Avis favorable
STAPS : entraînement sportif	L	Université des Antilles	Avis favorable
Activités juridiques : métiers du droit de l'environnement	LP	Université des Antilles	Avis favorable
Assurance, banque finance : chargé de clientèle	LP	Université des Antilles	Avis favorable
Chimie analytique, contrôle, qualité, environnement	LP	Université des Antilles	Avis favorable

Commerce et distribution	LP	Université des Antilles	Avis favorable
E-commerce et marketing numérique	LP	Université des Antilles	Avis favorable
Gestion de projets et structures artistiques et culturels	LP	Université des Antilles	Avis favorable
Gestion des organisations de l'économie sociale et solidaire	LP	Université des Antilles	Avis favorable
Guide conférencier	LP	Université des Antilles	Avis favorable
Logistique et pilotage des flux	LP	Université des Antilles	Avis favorable
Maîtrise de l'énergie, électricité, développement durable	LP	Université des Antilles	Avis favorable
Management et gestion des organisations	LP	Université des Antilles	Avis favorable
Métiers de la gestion et de la comptabilité : comptabilité et paie	LP	Université des Antilles	Avis favorable
Métiers de la gestion et de la comptabilité : responsable de portefeuille clients en cabinet	LP	Université des Antilles	Avis favorable
Métiers de la mer	LP	Université des Antilles	Avis favorable
Métiers de l'énergétique, de l'environnement et du génie climatique	LP	Université des Antilles	Avis favorable
Métiers de l'informatique : conception, développement et test de logiciels.	LP	Université des Antilles	Avis réservé : fragilité liée au potentiel enseignant trop limité et articulation avec les BUT mal définie.
Organisation et gestion des établissements hôteliers et de restauration	LP	Université des Antilles	Avis favorable

Observations de l'établissement

Administration générale

Coordination de l'auto-
évaluation

Référence :

UA/EJ/BH/JCD/ N°2021- 889

Dossier suivi par :

Angela EPAMINONDAS

Tél. 0590 48 32 30

[Coordination.hceres@univ-
antilles.fr](mailto:Coordination.hceres@univ-antilles.fr)

Monsieur le Président de l'Université des Antilles

A

Monsieur Thierry COULHON
Président du HCERES

Pointe-à-Pitre, le 7 septembre 2021

**Objet : Observations sur le rapport d'évaluation de l'offre de formation 2022-2026 -
premier cycle**

Pour rappel, l'évaluation du premier cycle de l'université des Antilles s'est effectuée pendant la deuxième année de déploiement de l'offre issue de l'accréditation de 2018. Le déploiement de cette nouvelle offre s'est effectué alors que l'établissement mettait en place son nouveau mode de fonctionnement issu de la transformation de l'université des Antilles et de la Guyane en université des Antilles par la Loi du 25 juin 2015.

Comme l'indique le rapport d'évaluation, le mode d'organisation de l'université va de nouveau être modifié par l'élection du Président de l'université et des Vice-présidents de pôle dans un vote unique, selon les dispositions de la Loi du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur. Les élections à venir, pendant l'année universitaire 2021/2022, seront les premières à s'effectuer selon ce nouveau processus. La Présidence actuelle a choisi de dépasser la stricte simple traduction dans les statuts de l'établissement de ces nouvelles dispositions légales, pour y inclure le principe de coopération et de mutualisation entre les pôles de l'université sur les plans pédagogiques et scientifiques.

C'est dans ce contexte que l'université a prévu de réformer le pilotage de l'offre de formation avec la mise en place d'un comité de pilotage stratégique de la formation composé des Vice-présidents des CFVU et d'un Vice-président délégué à la formation et à l'innovation pédagogique. Ce comité bénéficiera de l'aide de responsables de champs disciplinaires, agissant plus spécifiquement au niveau master. Ces dispositions devraient assurer la traduction dans les faits des principes votés par le conseil d'administration en décembre 2020, qui portent – outre l'absence de rupture d'égalité entre les étudiants des pôles universitaires – sur le recours aux technologies numériques, sur la soutenabilité de l'offre de formation et sur l'affirmation de l'identité de l'université. L'établissement sera particulièrement attentif à la concrétisation du pilotage transversal de la formation, conformément aux recommandations du rapport d'évaluation.

L'établissement tient également à souligner le renversement de paradigme qu'il a opéré concernant le déploiement de l'offre de formation, dans le contexte de cette nouvelle optique de mutualisation et de solidarité entre les deux pôles. Ainsi, la nouvelle offre de formation a été élaborée de manière transversale, par un travail conjoint des responsables d'UFR et de diplômés.

.../...

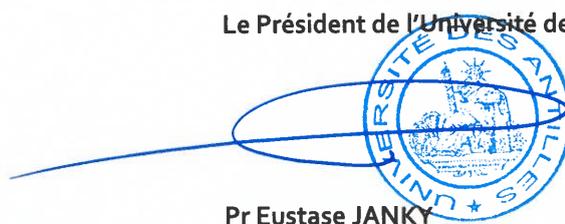
Bien entendu, l'établissement veillera à ce que les responsables de diplômes et d'UFR puissent renforcer la coopération interpolaire en lien avec le comité de pilotage stratégique de la formation. Toutefois, l'établissement tient également à souligner que ce renversement est une évolution s'inscrivant dans le long terme, et qui tourne le dos à une histoire longue d'une vingtaine d'années où la polarisation de l'université était encouragée par les dispositions législatives la concernant. Ainsi, la mise en œuvre concrète des différentes dispositions sera nécessairement progressive et devra tenir compte de l'ajustement nécessaire des moyens des nouvelles UFR (Faculté Roger Toumson - UFR des Humanités caribéennes en Guadeloupe, UFR Sciences Technologies Environnement en Martinique) pour accomplir leurs nouvelles missions. Par exemple, la suggestion du rapport concernant la mise en place d'unités d'enseignement libres accessibles à tout étudiant de l'université est sans doute prématurée, complexe à mettre en œuvre, sauf pour celles pouvant se réaliser en enseignement à distance. Il faut en effet que les dispositions légales concernant l'université imposent, pour une telle unité d'enseignement transversale, un vote conforme des deux CFVU, confirmé par celui du conseil académique.

Concernant plus particulièrement les Bachelors universitaires de Technologie et les licences professionnelles classiques, l'établissement reconnaît que le dossier déposé ne précisait peut-être pas la volonté d'un pilotage de proximité de ces formations. En effet, ces diplômes possèdent la double vocation de complémentarité au niveau du site Antilles et de réponse à des besoins territoriaux de formation clairement identifiés. Ces licences professionnelles sont fréquemment proposées selon la voie de l'alternance (avec l'appui des CFA implantés dans les deux territoires), en formation initiale ou continue, avec des effectifs et des ouvertures ajustés aux besoins des territoires. C'est ce qui justifie un pilotage de proximité tenant compte des particularités du marché de l'emploi et de la formation des deux territoires, ce qui demande de laisser une marge d'autonomie aux différents responsables (doyens d'UFR, directeurs d'IUT...) et aux CFVU polaires.

Enfin, l'établissement prend note des autres recommandations formulées dans le rapport qui seront intégrées dans sa politique de formation. L'établissement mentionne toutefois que tous les approfondissements nécessaires sur certains sujets n'ont pas toujours été possibles lors de l'élaboration de l'offre de formation en raison de la désynchronisation des différents processus d'évaluation. Ceux concernant l'établissement et les unités de recherche ne sont pas à l'heure actuelle achevés. Ainsi, l'établissement ne disposait pas de l'ensemble des leviers pour affirmer une politique globale en matière d'accompagnement de la formation. Néanmoins, l'établissement tient à remercier le comité d'évaluation premier cycle pour le travail d'expertise fourni dans des conditions parfois difficiles.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Président de l'Université des Antilles



Pr Eustase JANKY

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)